



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

MAIRIE DE DOLE

2022 - 1366

Délégation de fonctions à Madame Catherine NONNOTTE-BOUTON, 5^{ème} Adjointe, en charge des espaces verts et de la sécurité des établissements recevant du public et du Cœur de Ville

Le Maire de la Ville de DOLE,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°22.19.09.79 du 19 septembre 2022 dans laquelle Madame Catherine NONNOTTE-BOUTON, a été désignée en qualité de 5^{ème} Adjointe au Maire ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de fonctions est donnée à Madame Catherine NONNOTTE-BOUTON, 5^{ème} Adjointe, en charge des espaces verts et de la sécurité des établissements recevant du public et du commerce, pour prendre tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux domaines suivants :

- Espaces verts,
- Sécurité des établissements recevant du public,
- Cœur de Ville : commerces et marché couvert,
- Incendie et Secours en tant que correspondant,

La présente délégation emporte l'engagement et l'exécution des dépenses attachées aux domaines spécifiques ci-dessus, dans la limite de 10 000 € HT.

Article 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n°2020-1126 du 27 octobre 2020.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Copie en sera adressée à :

- * Sous-préfecture de DOLE,
- * Trésorerie municipale du Grand Dole,
- * Madame Catherine NONNOTTE-BOUTON,
- * Services concernés.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à DOLE, le 26/09/2022
Le Maire
Jean-Baptiste GAGNOUX



Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20220926-AR2022-1366-A1
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022